

Union africaine : Félix Tshisekedi cède la présidence ce dimanche à Macky Sall

P. 12

ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala N° 539 du vendredi 04 au dimanche 06 février 2022 Prix : 3.000 FC

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05
+ 243 903 185 670
E-mail : kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

Elections générales de 2023

Denis Kadima prévient : il y a risque de glissement

P. 2

Matata Ponyo : « Le déficit de leadership est une malédiction pour la RDC »

Le nouveau numéro de la Revue Congo Challenge (RCC) a été présenté jeudi au public au siège de la Fondation Mapon sur le boulevard du 30 juin. Une fois de plus, Congo Challenge, son éditeur, a respecté la tradition en livrant au public des articles scientifiques de haute facture pour guider la société congolaise.

Devant la presse conviée à cette rencontre, Matata Ponyo Mapon, éditeur-responsable de la Revue Congo Challenge, est revenu sur les réelles motivations de cette publication. P.P. 5,8



PARLONS-EN

Tous coupables !

ECONEWS

Ils sont venus, ils ont vu et sont repartis, promettant de prendre en charge les obsèques. "Ils", ce sont les officiels de haut rang arrivés au marché Matadi Kibala, lieu du drame qui a emporté, mercredi dernier, vingt-cinq personnes par électrocution. Des câbles de la ligne haute tension de la Société nationale d'électricité (SNEL) ayant cédé pour se retrouver dans les flaques d'eau de pluie qui ont envahi ce lieu de négoce.

Le Président de la République, le Premier ministre, certains membres du Gouvernement, le gouverneur de la ville de Kinshasa, le bourgmestre de la commune de Mont Ngafula et des...

(Lire page 2)

Céni : feuille de route du processus électoral 2021-2027

P.P.2-3,6

Drame de Matadi Kibala : « un accident de trop », déplore Patrick Muyaya

P. 4

Elections générales de 2023

Denis Kadima prévient : il y a risque de glissement

Le train électoral est en marche. Jeudi, la Commission électorale nationale indépendante (Céni) a joué sa partition en rendant publique la feuille de route du cycle électoral 2022-2027.

Si la Céni se propose de respecter la Constitution en programmant la présidentielle en décembre 2023, elle reste cependant perplexe sur les contraintes qui pèsent sur le respect de cette feuille de route.

Bien évidemment, le président de la Ceni, Denis Kadima, a précisé d'emblée que cette feuille de route n'est pas à confondre avec le calendrier électoral qui devait en découler. C'est la preuve qu'on n'est pas encore sorti de l'auberge. Autrement dit, la feuille de route ne fixe que les échéances sans aucune assurance. Tout sera dicté par les contraintes à lever préalablement pour donner une nette visibilité au prochain cycle électoral. Il s'agit spécialement, de l'avis de la Ceni, de : Les délais constitutionnels et légaux, la considération financière technique et sanitaire ainsi que les contraintes climatiques et sécuritaires.

En attendant la mise à jour que la Ceni se propose de mener, en concertation avec toutes les parties impliquées au processus électoral, tout est encore provisoire. Ce qui sème le doute dans l'opinion publique. Personne ne prétendra n'avoir pas été prévenu des risques de glissement du calendrier électoral. Le président de la Commission électorale nationale indépendante a profité de sa première sortie publique pour annoncer avec solennité les risques qu'encourt le processus électoral qui doit culminer fin 2023 avec la tenue d'élections générales dans le pays à l'échéance prévue dans la Constitution.

Sur un ton grave et sérieux, Denis Kadima a égrené la liste de ces risques.

A bien les analyser, les observateurs sont d'accord sur une chose : il serait difficile de tenir le délai de fin 2023 pour organiser les scrutins.

Pour le président Kadima, la première difficulté est d'ordre légal. Le Parlement doit voter des textes qui organisent les élections dans le pays. Montant d'un cran, il a prévenu que la mutualisation prônée par les autorités est un risque majeur dans le processus électoral. Pour lui, il faut qu'au préalable, la Ceni, l'Onip (Office national de l'identification de la population) et la structure en charge de l'organisation du recensement, en l'occurrence le Bureau central de recensement (BCR), harmonisent leurs méthodes pour plus d'efficacité. Dans le cas contraire, le glissement du calendrier sera inévitable, prédit déjà la Ceni.

Puis, pour que plus personne ne doute des risques réels de glissement du calendrier, Denis Kadima a sorti trois défis quasiment insurmontables : le financement en temps nécessaire des opérations, l'insécurité dans la partie Est du pays et enfin la pandémie de Covid-19. Un tableau qui ne permet pas de se rassurer que des élections auront lieu dans le délai.

Tous les acteurs sont donc prévenus : il y a risque de ne pas tenir les délais constitutionnels.

Il est donc temps que tout le monde s'implique dans la recherche des solutions appropriées allant dans le sens de satisfaire les attentes de tout le monde. Denis Kadima n'organisera les élections que si les défis ainsi publiquement énumérés trouvent de réponses appropriées.

Voici la feuille de route du processus électoral 2021 - 2027 ainsi que les contraintes à surmonter préalablement.

ECONEWS

CONTRAINTES DE LA MISE EN OEUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE		
CONTRAINTES	DESCRIPTION	RESPONSABLES
1 Retard dans le financement des opérations électorales	<ul style="list-style-type: none"> - Le non-respect des engagements des institutions dans l'accompagnement de la CENI pourrait entraver le processus électoral. En effet, tout retard à la préparation et à l'organisation des scrutins porte préjudice à la convocation de l'électorat. - La non reconnaissance de l'autonomie financière de la CENI entache l'indépendance de celle-ci. - L'éventuel non-respect des engagements par les partenaires qui souscrivent au financement du processus pourrait influencer sur les délais des opérations 	Le parlement, le Gouvernement et les partenaires internationaux
2 Volonté politique	Les intentions d'organiser les élections doivent être traduites par des actions concrètes	Président de la République, le Parlement, le Gouvernement, les Cours et Tribunaux, partis et regroupements politiques
3 Production à temps des lois essentielles (réformes électorales)	<ul style="list-style-type: none"> - Si la réforme de la loi électorale ne se fait pas à la session de mars 2022, cela aura une incidence sur le calendrier général des opérations électorales ; - L'incertitude sur les grandes options à lever (l'organisation en un ou deux tours pour l'élection du Président de la République, les scrutins directs ou indirects pour l'élection des gouverneurs et vice-gouverneurs ; la prise en compte des congolais résidents à l'étranger) ; - Si la loi portant répartition des sièges par circonscription électorale n'est pas adoptée conformément au calendrier des élections, les dates des scrutins seront décalées 	Président de la République, Parlement, Gouvernement, Cours et Tribunaux
4 Mutualisation	La lenteur dans la mutualisation des opérations d'identification de la population, de recensement de la population et de l'habitat ainsi que de l'enrôlement des électeurs est de nature à retarder le processus électoral déjà soumis aux contraintes de délai constitutionnel	Président de la République, Gouvernement
5 Sécurité	L'insécurité, notamment dans certaines zones du territoire national peut avoir une incidence sur les opérations électorales (déploiement du personnel et du matériel ainsi que la collecte des données)	Gouvernement
7 Sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> - Le contexte de la pandémie à Covid-19 affecte la nature du matériel à commander, les délais de production, de livraison et de déploiement ; - La résurgence des épidémies et pandémies telles que : Ebola, Choléra, fièvre jaune, Covid 19 ... peuvent modifier les procédures opérationnelles 	Gouvernement
8 Logistique	La faible capacité de la CENI, en moyens logistiques de déploiement du matériel en volume et poids, la rend dépendante de la disponibilité et des interventions de différents partenaires	Gouvernement et partenaires

(Suite à la page 3)

PARLONS-EN

Tous coupables !

(Suite de la Une)

... responsables de la SNEL, dont le directeur général, sont allés constater les dégâts et compatir au malheur qui frappe les familles éplorées.

Il y a lieu de déplorer le fait que les corps ont été transportés à bord des taxis-bus et bus, faute d'ambulances devant provenir de l'Hôtel de ville ou de la commune où fonctionne ce marché. Et il faut également relever le fait que le Gouvernement ne doit pas se transformer en service funèbre. Il est d'ailleurs appelé à anticiper, planifier et décider de ce qu'il convient de faire.

Le Président de la République a décidé que ce marché soit délocalisé. Ce que le chef du Gouvernement ne pouvait qu'accepter. Le contraire aurait étonné. Cependant, ce n'est pas la première fois que cette délocalisation est envisagée pour éviter d'exposer les gens à d'éventuels accidents de la circulation. Le Gouvernement est condamnable pour son manque d'anticipation et l'absence de sa ferme volonté d'exécuter la décision prise. Alors que plusieurs accidents de la circulation, avec mort d'hommes et dégâts matériels importants, sont souvent enregistrés à cet endroit.

La SNEL a également sa part de responsabilité dans ce drame de Matadi Kibala. Elle cherche des faux-fuyants pour accuser l'Etat d'autoriser à construire sur les emprises ou en dessous de lignes à haute tension. Cet établissement public foule aux pieds la loi 0022 du 29 octobre 1993 qui détermine le nombre de mètres à respecter (25 m) de part et d'autre de la ligne haute tension. Comme on le voit, la SNEL est alertée pour le non-respect des dispositions sécuritaires. Sinon, on n'aurait peut-être pas connu ce mercredi noir à Matadi Kibala.

On ne peut passer sous silence la responsabilité des habitants, propriétaires ou non, de ces constructions anarchiques. Qui, en dépit du danger qu'ils courent, continuent à y rester.

C'est dire que la culpabilité incombe à tout le monde : l'Etat, la SNEL et la population.



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE
CENI

FEUILLE DE ROUTE DU PROCESSUS ELECTORAL 2021 - 2027

N°	Période		Activités	Intervenants internes	Intervenants externes	Contraintes / Observations
	Début	Fin				
1	nov.-2021	févr.-2022	Séminaire d'imprégnation et production des outils de gestion du processus électoral	BUREAU SEN		
2	déc.-2021	mars-2022	Stabilisation et consolidation de l'administration permanente, infrastructures informatiques et de télécommunication	BUREAU SEN	Gouvernement et partenaires financiers	
3	janv.-2022	avr.-2022	Organisation de l'élection des gouverneurs et vice-gouverneurs de provinces	BUREAU SEN	Gouvernement	
PREMIERE SEQUENCE: ELECTIONS DIRECTES DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, DES DEPUTES NATIONAUX, DES DEPUTES PROVINCIAUX ET DES CONSEILLERS DE COMMUNE, DE SECTEUR ET DE CHEFFERIE						
I. Organisation des opérations de la cartographie des sites opérationnels et de l'identification et enrôlement des électeurs						
4	janv.-2022	févr.-2022	Plaidoyer et lobbying auprès d'autres institutions sur la feuille de route, l'opération de la cartographie des sites opérationnels et l'identification et enrôlement des électeurs	BUREAU	Président de la République Gouvernement Parlement ONIP-INS/BCR	Contraintes: 1. Temps limité pour la préparation et l'organisation des opérations électorales; 2. Volonté politique ; 3. Production à temps des lois essentielles ; 4. Mutualisation ; 5. Sécuritaires ; 6. Financement des élections ; 7. Sanitaires ; 8. Logistiques.
5	févr.-2022	févr.-2022	Cadres de concertation sur la feuille de route, les opérations de la cartographie des sites opérationnels et d'identification et enrôlement des électeurs	BUREAU	Gouvernement et autres parties prenantes	
6	févr.-2022	mars-2022	Sensibilisation électorale, vulgarisation des lois et communication publique sur la feuille de route et les opérations de la cartographie des sites opérationnels et de l'identification et enrôlement des électeurs	SEN	Gouvernement et autres parties prenantes	
7	oct.-2021	mars-2022	Mise à jour de la cartographie opérationnelle	SEN	Gouvernement et partenaires financiers	
8	oct.-2021	juin-2023	Identification et enrôlement des électeurs : acquisition, production et déploiement du matériel, des documents et des outils; collecte des données des électeurs	BUREAU SEN, SEP, ANTENNE CI	Gouvernement et partenaires financiers Fournisseur Auditeur Externe	

N°	Période		Activités	Intervenants internes	Intervenants externes	Contraintes / Observations	
	Début	Fin					
9	juin-2023	juil.-2023	La préparation de l'avant-projet de la loi sur la répartition des sièges par circonscription et par type de scrutin, le suivi de son adoption et de sa promulgation	BUREAU SEN	Président de la République Gouvernement, Parlement et autres parties prenantes		
II. Organisation de l'opération de réception et traitement des candidatures aux scrutins directs							
10	juil.-2023	août-2023	Plaidoyer et lobbying auprès d'autres institutions	BUREAU	Parlement, Gouvernement et autres parties prenantes	Contraintes: 1. Temps limité pour la préparation et l'organisation des opérations électorales; 2. Volonté politique ; 3. Production à temps des lois essentielles ; 4. Mutualisation ; 5. Sécuritaires ; 6. Financement des élections ; 7. Sanitaires ; 8. Logistiques.	
11	juil.-2023	août-2023	Cadres de concertation sur l'opération de réception et traitement des candidatures	BUREAU	Gouvernement et autres parties prenantes		
12	juil.-2023	sept.-2023	Sensibilisation électorale, vulgarisation des lois et communication publique sur l'opération de réception et traitement des candidatures	SEN, SEP, ANTENNE	Organisation de la société civile (ONG de sensibilisation et éducation civique)		
13	juin-2023	sept.-2023	Réception et traitement des candidatures	BUREAU SEN, SEP, ANTENNE BRTC	Gouvernement, Parlement et Candidats		
14	juin-2022	juin-2023	Acquisition, production et déploiement du matériel, des documents et des outils électoraux vers les sites de vote	BUREAU SEN ANTENNES	DGCMF Fournisseurs		
III. Organisation des scrutins directs							
15	sept.-2023	oct.-2023	Plaidoyer et lobbying auprès d'autres institutions	BUREAU SEN	Gouvernement et autres parties prenantes		
16	juil.-2023	août-2023	Cadres de concertation sur l'organisation des scrutins directs	BUREAU	Gouvernement et autres parties prenantes		
17	juil.-2023	janv.-2024	Sensibilisation électorale, vulgarisation des lois et communication publique sur les opérations de vote et dépouillement	SEN, SEP, ANTENNE	Organisation de la société civile (ONG de sensibilisation et éducation civique)		
18	mai-2023	déc.-2023	Impression et affichage des listes électorales	BUREAU, SEN, SEP, ANTENNE	Gouvernement		
19	juin-2023	juil.-2023	Entretien du dispositif de transmission rapide des données	SEN	Gouvernement et partenaires financiers		
20	juil.-2023	août-2023	Repérage des centres de vote et bureaux de vote et dépouillement	SEN BUREAU	Gouvernement		
21	janv.-2022	déc.-2023	Accréditations des témoins, des observateurs et des journalistes	BUREAU SEN SEP ANTENNES	Parties prenantes		
22	juil.-2023	déc.-2023	Recrutement et formation du personnel des opérations de vote et de dépouillement et de compilation	BUREAU, SEN, SEP, ANTENNES	Gouvernement et partenaires financiers	(Suite à la page 6)	

Elections de 2023 : Katumbi prépare une victoire en solitaire

C'est désormais un secret de polichinelle. Moïse Katumbi Chapwe, leader d'Ensemble pour la République, aligne ses pions pour les élections générales de 2023. Après la nomination des coordonnateurs provinciaux, le secrétaire général d'Ensemble pour la République, Dieudonné Bolengeenge Balea, vient de procéder à la nomination des présidents et vice-présidents fédéraux pour les provinces du Kongo Central, du Kwango, du Kwilu et Mai-Ndombe. C'est en solitaire, sans les couleurs de l'Union sacrée de la nation, que Katumbi va se lancer dans la course électorale de 2023.

FRANCIS M.

Ensemble pour la République met progressivement en place des structures qui permettront de gagner des élections à tous les niveaux dans le pays. Dans une décision rendue publique par son secrétaire général, Dieudonné Bolengeenge Balea, Ensemble pour la République vient de procéder à la nomination de nouveaux animateurs des structures d'implantation du parti dans quatre provinces de la République, à savoir le Kongo Central, le Kwango, le Kwilu et le Mai-Ndombe.

Le message est bien clair : Moïse Katumbi s'organise en vue de mieux quadriller le pays. Après sa récente tournée dans les provinces démembrées de l'ex-Province Orientale, Katumbi ne cache

plus son ambition présidentielle. Bien plus, il vise gros en mettant en place une véritable machine politique pour mieux se positionner aux législatives nationales et provinciales ainsi qu'aux élections locales.

Qu'en est-il de ses rapports avec l'Union sacrée de la nation ? La réponse est bien simple, pour autant que Katumbi prouve, chaque jour qui passe, qu'il a pris ses distances avec la majorité parlementaire, même si ses délégués continuent à siéger dans le Gouvernement Sama Lukonde Kyenge. En réalité, son divorce avec l'Union sacrée de la nation est certes encore virtuelle, mais dans les faits, Moïse Katumbi envoie de plus en plus des signaux – du reste évidents – qui confirment son éloignement du courant politi-



En tout sourire, Moïse Katumbi tisse calmement sa toile politique pour bien se positionner en 2023

que créé par le Chef de l'Etat au lendemain de la rupture de la coalition FCC – CACH.

Ainsi, après la nomination, le 1^{er} février 2022, de 14 coordonnateurs interfédéraux devant œuvrer dans neuf (9) provinces, à savoir le Haut-Katanga, le Kasai Central, le Kasai Oriental, Kinshasa, le Kongo Central, le Lomami, le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et la Tshopo, Dieudonné Bolengeenge renforcé, le 2 février 2022, l'équipe avec des présidents

et vice-présidents fédéraux dans quatre provinces.

A Kinshasa, Moïse Katumbi mise sur le tout bouillant député provincial, Mike Mukeyayi Nkoso, repris sur la liste de quatre coordonnateurs interfédéraux nommés. Il va notamment s'occuper du district de la Lukunga où se situe également son fief électoral, en l'occurrence la commune de Lingwala.

Avec cette armée de coordonnateurs interfédéraux, des présidents et vice-prési-

dents fédéraux, c'est la machine politique de Moïse Katumbi qui se met en place.

A tout prendre, Katumbi ne lésine pas sur les moyens. Il a levé l'option de multiplier ses chances en s'entourant d'une équipe de partisans très engagés, disposant d'une meilleure assise dans leur zone opérationnelle.

En 2023, Moïse Katumbi se lancera dans la course. Chaque jour qui passe, il tisse sa toile, en envoyant un message clair à ses concurrents politiques. Mais, entre-temps, le leader d'Ensemble pour la République doit gérer une fronde interne qui est née dans les rangs des députés nationaux de son regroupement politique au sein de l'Assemblée nationale.

En effet, une frange de ses élus nationaux ont créé un courant, dit progressiste, avec l'objectif de prendre des distances de Katumbi. C'est dans cet environnement agité que Katumbi doit évoluer. Pour l'instant, son bureau politique se concentre sur la nomination des cadres à des postes clés au niveau des provinces.

C'est en solitaire, sous la bannière de son parti, Ensemble pour la République, que Katumbi se lancera en 2023. Le décor se met déjà en place.

Drame de Matadi Kibala : « un accident de trop », déplore Patrick Muyaya

TIGHANA M.

Plus rien ne sera comme avant ! Tous les couloirs des lignes et des sites des installations de la SNEL seront désormais protégés contre toute construction anarchique, a affirmé le ministre de la Communication et Médias, Patrick Muyaya Katembwe, lors d'un briefing tenu jeudi, en direct sur les antennes de la télévision nationale.

Lors de cet exercice de redevabilité, le ministre Muyaya, qui était accompagné du gouverneur de la ville de Kinshasa, Gentiny Ngobila Mbaka, et du directeur général de la SNEL, a donné des assurances nécessaires sur la ferme volonté du Gouvernement à prendre des mesures conséquentes pour que pareille tragédie ne se répète plus.

Le drame qui s'est produit entre les pilonnes 181 et 182 à Matadi-Kibala est un « accident de trop », a indiqué Patrick Muyaya. C'était donc l'occasion de rassurer une population traumatisée, après



la mort de 25 personnes par électrocution.

« Des mesures ont été prises pour éviter que ces genres de drames ne se reproduisent », a-t-il annoncé. Il s'agit, entre autres, de la délocalisation des marchés pirates, la délocalisation des occupants des sites illégalement occupés et la délocalisation des parkings qui déchargent leurs marchandises aux environs du marché Matadi Kibala. Sans oublier l'interdiction de la délivrance des

autorisations de bâtir sur les sites protégés de la SNEL.

Concernant le retard pris dans la construction du nouveau marché de Matadi-Kibala, dans le cadre du programme PAPAKIN, financé par le FIDA (Fonds international de développement de l'agriculture), le gouverneur Gentiny Ngobila a rappelé que ce projet n'a jamais été jeté dans les oubliettes. Bien au contraire.

Selon lui, l'Etat congolais

était buté à un escroc qui se réclame être le propriétaire du site où devait être érigé ce marché moderne.

« Nous sommes butés à des escrocs qui se réclament propriétaires de ce site. C'est ce qui a bloqué le début des travaux du nouveau marché. C'est dommage pour l'Etat congolais qui est victime de sa propre turpitude », note le gouverneur Ngobila.

Dans tous les cas, il a annoncé que trois sites ont

été déjà identifiés pour la délocalisation de ce marché.

Pour les autres quartiers à problèmes érigés sur les lignes à haute tension de la SNEL, il a annoncé que l'Etat a pris la mesure de l'urgence. Une commission, dit-il, a été créée pour identifier tous les sites sur lesquels on ne doit plus construire. « Tous les propriétaires des constructions anarchiques seront indemnisés et délocalisés », promet-il.

C'est dans la dignité et l'honneur que l'Etat congolais et l'Hôtel de ville de Kinshasa ont promis d'organiser les obsèques des sinistrés de Matadi Kibala. « Les obsèques des victimes seront organisées dans un lieu qui sera bientôt choisi par l'Etat », a indiqué Gentiny Ngobila.

Dans ce qui est arrivé à Matadi Kibala, des précautions doivent être prises pour éviter que ces genres de tragédies ne se reproduisent à l'avenir, préconise le directeur général de la SNEL. « L'électricité tue, le danger est permanent. Il faut se protéger contre l'électricité », a-t-il lancé, pour conclure.

Matata Ponyo : « Le déficit de leadership est une malédiction pour la RDC »

Le nouveau numéro de la Revue Congo Challenge (RCC) a été présenté jeudi au public au siège de la Fondation Mapon sur le boulevard du 30 juin. Une fois de plus, Congo Challenge, son éditeur, a respecté la tradition en livrant au public des articles scientifiques de haute facture pour guider la société congolaise. Devant la presse conviée à cette rencontre, Matata Ponyo Mapon, éditeur-responsable de la Revue Congo Challenge, est revenu sur les réelles motivations de cette publication.

« La science et la réflexion sont à la base du progrès de l'humanité. Et on ne peut s'empêcher de réfléchir sur les grands problèmes de notre société », a indiqué Matata Ponyo. Et d'ajouter : « C'est pendant la période de crise qu'un pays doit développer la réflexion pour s'en sortir. En France, les philosophes de lumière ont exploré la même voie en servant de guide à la société française. C'est cela aussi la motivation qui est au cœur de la Revue Congo Challenge ». De ce point de vue, il a fait remarquer que la Revue Congo Challenge est une plate-forme de réflexion scientifique pour guider la nation vers le chemin du progrès. Congo Challenge est une boîte à idées. Avec ce nouveau numéro, l'article-phare de cette revue pose le pro-

blème de « l'économie politique des malédictions du développement économique ». Co-écrit par Matata Ponyo et Jean-Paul Tsasa, cet article part d'un questionnement : « Quelles sont les causes du progrès économique ? Comment 60 ans après l'indépendance, certains pays, comme la RDC, restent toujours sous-développés ? »

Dans l'article, les auteurs sont partis d'une analyse comparée pour arriver finalement à une conclusion.

« Pour le cas précis de la Rdc, tout s'explique par la malédiction du leadership », note Matata, tout en rappelant que « le chemin du développement est un chemin à multiples obstacles. De ce point de vue, il est d'avis que « le déficit de leadership est une malédiction pour la RDC ». C'est ce qui, selon lui, justifie le sous-développement de la RDC, malgré l'immensité de ses potentialités.

Selon les auteurs de cet article, il y a lieu de faire la promotion de leadership pour conjurer le sort de la RDC, convaincus que le leadership, couplé à la bonne gouvernance, sont au cœur de tout progrès. « Sans un leadership de qualité, tout développement est hypothétique », note Matata.

ECONEWS

« Economie politique des malédictions du développement économique » : extraits de l'article

Pourquoi un pays, telle que la République Démocratique du Congo (RDC), est pauvre ? Pourquoi persiste-t-elle dans la pauvreté, alors qu'en même temps l'augmentation soutenue du revenu par habitant, dans des pays comme la République de Corée (Corée du Sud) ou la République du Botswana, contribue à estomper considérablement l'incidence de la pauvreté ?

A ces deux questions traditionnelles, la littérature économique propose plusieurs réponses que nous pouvons regrouper en cinq blocs distincts.

Le **bloc 1** regroupe les études théoriques et empiriques qui soutiennent que des pays, comme la RDC, ne se développent pas à cause d'au moins une des raisons ci-après : l'étendue du territoire national; la nature du climat; les dotations géographiques. D'où, l'hypothèse de la malédiction du climat ou l'approche géographique du sous-développement.

En effet, certains économistes, notamment Jeffrey D. Sachs, Andrew D. Mellinger et Johny L. Gallup, soutiennent que l'emplacement géographique et la topographie d'un pays sont des déterminants et des prédicteurs clés de sa prospérité économique. Les zones développées le long de la côte et à proximité des « voies navigables » sont beaucoup plus riches et plus densément peuplées que celles situées plus à l'intérieur des terres.

Par ailleurs, ces auteurs notent que les pays en dehors des zones tropicales, qui ont des climats plus tempérés, se sont également déve-

loppés beaucoup plus que ceux situés dans le tropique du Cancer et le tropique du Capricorne. En outre, l'ensemble de pays localisés dans les zones du climat tempéré ne représentent que 8,4% de la zone habitée du monde et environ un quart de la population mondiale, mais produisent plus de la moitié du produit national brut (PNB) mondial.

Le **bloc 2** rassemble les travaux des auteurs qui expliquent la pauvreté par la race ou la culture (hypothèse de la malédiction du binôme culture-race).

En effet, que cela soit controversé ou non, la race et la culture, ou leurs variantes, notamment l'appartenance ethnique, la langue ou la religion, sont parfois présentées comme des facteurs clés lorsqu'il s'agit d'examiner des questions en lien avec la discrimination, l'esclavage, le colonialisme, le marché du travail, les sociétés multinationales et, bien sûr le développement économique.

Par ailleurs, comme le précisent Ducharme et Eid, bien que les discours prônant le racisme biologique, la suprématie ou la pureté raciale aient été largement discrédités depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, ils continuent cependant d'affleurer la surface de l'espace public, mais le plus souvent sous la forme d'un racisme à tendance « culturaliste ». Ce néo-racisme considère les cultures comme des blocs homogènes dont les différences sont incommensurables et irréconciliables.

Suivant cette logique (cf. Smith 1993), les différences culturelles trouveraient



Les deux auteurs de l'article sur « l'économie politique des malédictions », Matata Ponyo (à gauche) et Jean-Paul Tsasa

leur source dans une ethnicité originelle figée qui remonte à des temps immémoriaux.

Pour réfuter ou vérifier la validité de cette théorie, certains chercheurs se sont proposés d'examiner et de tester la causalité entre les différents niveaux de diversité ethnique et les performances économiques, remettant ainsi en cause la question de leur endogénéité. Précisons tout de suite qu'il s'agit, ici, d'un domaine de recherche très contesté et incertain, en raison notamment de ses éventuels biais ou implications politiques.

Le **bloc 3** comprend les différentes recherches qui expliquent la pauvreté par l'hypothèse de la malédiction des ressources naturelles ou le paradoxe de l'abondance.

En effet, d'après certains auteurs, l'abondance des ressources naturelles est l'un des principaux facteurs qui expliquerait le retard du développement dans des pays comme la RDC. A première vue cet argument peut paraître contre-intuitif, pourtant plusieurs études dans la littérature économique apportent des preuves empiriques

de leurs validités.

Il y a lieu de distinguer au moins deux branches dans la littérature sur l'hypothèse de la malédiction des ressources naturelles (bloc 3). Suivant la première branche, la malédiction des ressources naturelles peut s'expliquer comme suit : (i) l'abondance des ressources naturelles est à l'origine de convoitise des groupes de pression et lobbyistes puissants ; en vue de s'assurer directement du contrôle et de l'accès à ces ressources, ces groupes de pression et lobbyistes entretiennent, en connivence avec des groupes rebelles locaux hostiles au gouvernement central, des poches d'insécurité dans les régions riches en ressources naturelles; (iii) en réduisant l'autorité de l'Etat et la mobilité des facteurs, ces poches d'insécurité facilitent, à cet effet, les pillages ou les transactions illicites et favorisent l'existence des rentes minières. Cet état de fait expliquerait ainsi, d'une part, la persistance de l'insécurité et des conflits armés en RDC, principalement dans les régions riches en ressources

naturelles et, d'autre part, la pauvreté malgré l'abondance des ressources naturelles.

En parallèle, la seconde branche soutient que les pays riches en ressources naturelles affichent, généralement, des niveaux de croissance économique plus faibles que ceux qui n'en disposent pas en abondance. Cela s'explique par un vecteur de facteurs exogènes et endogènes qui ne permettent pas souvent les pays dotés de ressources naturelles en abondance, de jouir pleinement de leurs richesses.

Parmi ces facteurs, les plus importants sont : (i) la volatilité des prix des matières premières sur le marché mondial; (ii) l'existence des institutions oligarchiques, autocratiques ou dictatoriales; (iii) la non-application des droits de propriété; (iv) l'épuisement rapide et non soutenable des ressources; (v) la faible diversification de l'économie; (vi) une expansion cyclique du secteur des biens non échangeables via l'existence du syndrome hollandais; (vii) le pouvoir de négociation asymétrique ou l'impossibilité de s'engager dans une planification à long terme.

Le **bloc 4** regroupe les travaux des auteurs qui expliquent le retard du développement par l'hypothèse de la malédiction des programmes d'assistance du FMI, par les échecs répétés des programmes d'ajustement structurel prônés par les institutions de Bretton Wood, notamment la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), dans les pays en développement.

(Suite à la page 8)

N°	Période		Activités	Intervenants internes	Intervenants externes	Contraintes / Observations
	Début	Fin				
23	nov.-2023	déc.-2023	Campagne électorale	BUREAU	Candidats Regroupements politiques Partis politiques	
24	déc.-2023	déc.-2023	Votes combinés du Président de la République, des députés nationaux, des députés provinciaux et des conseillers de commune, de secteur et de chefferie	BVD, CV, ANTENNE, SEP, SEN	Gouvernement et partenaires financiers Cours et Tribunaux	
	déc.-2023	mars-2024	Ramassage, agrégation et annonce des résultats provisoires des scrutins, Contentieux des résultats électoraux et publication de résultats définitifs et Cooptation des chefs coutumiers aux assemblées provinciales	BVD, CV, ANTENNE, SEP, SEN	Gouvernement, partenaires financiers, chefs coutumiers, Cours et Tribunaux	
DEUXIEME SEQUENCE: ELECTIONS INDIRECTES DES SENATEURS, DES GOUVERNEURS ET VICE-GOUVERNEURS, DES CONSEILLERS URBAINS, DES MAIRES ET MAIRES ADJOINTS, DES BOURGMESTRES ET BOURGMESTRES ADJOINTS AINSI QUE DES CHEFS DE SECTEUR ET CHEFS DE SECTEUR ADJOINTS						
IV. Organisation des scrutins indirect des sénateurs et des conseillers urbains, des gouverneurs et gouverneurs adjoints, bourgmestres et bourgmestres adjoints, des chefs de secteur et chefs de secteur adjoints ainsi que des maires						
25	janv.-2024	janv.-2024	Plaidoyer et lobbying auprès des autres institutions	BUREAU SEN	Gouvernement et parties prenantes	Contraintes: 1. Temps limité pour la préparation et l'organisation des scrutins indirects; 2. Volonté politique; 3. Sécuritaires; 4. Financement des élections; 5. Sanitaires; 6. Logistiques.
26	janv.-2024	janv.-2024	Cadres de concertation sur l'organisation des scrutins indirects des sénateurs et des conseillers urbains, des gouverneurs, bourgmestres et chefs de secteur ainsi que des maires	BUREAU SEN	Gouvernement et parties prenantes	
27	janv.-2024	févr.-2024	Sensibilisation électorale, vulgarisation des lois et communication publique sur les scrutins indirects	SEN, SEP, ANTENNE	Organisation de la société civile (ONG de sensibilisation et éducation civique)	
28	janv.-2024	mars-2024	Réception et traitement des candidatures	BUREAU SEN/BRTC	Gouvernement et Candidats	
29	févr.-2024	févr.-2024	Campagne et Vote des sénateurs et des conseillers urbains	BVD, ANTENNE, SEP, SEN	Gouvernement Candidats Regroupements politiques Partis politiques	
30	févr.-2024	mars-2024	Campagne et vote des gouverneurs, bourgmestres et chefs de secteur	BVD, ANTENNE, SEP, SEN	Gouvernement Candidats Regroupements politiques Partis politiques	
31	mars-2024	mars-2024	Campagne et vote des maires.	BVD, ANTENNE, SEP, SEN	Gouvernement Candidats Regroupements politiques Partis politiques	
TROISIEME SEQUENCE: ACTIVITES DE PERENNISATION DU PROCESSUS ELECTORAL						
V. Organisation des activités de pérennisation du processus électoral						
32	mars-2024	mars-2026	Plaidoyer et lobbying auprès d'autres institutions et partenaires	Bureau	Gouvernement et parties prenantes	Contraintes: 1. Volonté politique; 2. Sécuritaires; 3. Financement des élections; 4. Sanitaires
33	mars-2024	mars-2026	Cadres de concertation sur les activités de pérennisation du processus électoral	Bureau	Gouvernement et parties prenantes	
34	mars-2024	juin-2026	Sensibilisation électorale, vulgarisation des lois et communication publique les activités de pérennisation du processus électoral et de l'éducation civique et électorale	Bureau	Organisation de la société civile (ONG de sensibilisation et éducation civique)	
35	mars-2024	mars-2026	Contrôle, inventaires et maintenance du matériel électoral (kits d'enrôlement, machines à voter, équipements de télécommunication, charroi, ...)	ANTENNE, SEP, SEN, BUREAU	Gouvernement	
36	mars-2024	mai-2024	Evaluation générale des opérations électorales	ANTENNE, SEP, SEN, PLENIERE	Gouvernement	
37	oct.-2025	févr.-2026	Elaboration du rapport général des opérations électorales	SEN	Gouvernement	
38	mars-2026	juin-2026	Présentation du rapport général des élections à l'Assemblée nationale	BUREAU	Gouvernement	
39	mars-2024	mars-2026	Tenue du fichier électoral	SEN	Gouvernement	
40	mars-2024	mars-2026	Appui aux Parquets, aux Cours et tribunaux	BUREAU SEN	Gouvernement et partenaires financiers	
41	mars-2024	mars-2027	Renforcement des capacités institutionnelles : (personnel et infrastructure)	BUREAU SEN	Gouvernement et partenaires financiers	
42	mars-2024	mars-2027	Réflexion sur le cadre juridique et outils opérationnels du processus électoral	SEN	Gouvernement et partenaires financiers	
43	mars-2024	mars-2027	Début de préparatifs du nouveau cycle électoral	SEN	Gouvernement et partenaires financiers	

Tragédie du marché Matadi Kibala : responsabilité partagée

Mercredi noir à Kinshasa où une vingt-cinq de personnes ont trouvé la mort après le détachement d'un câble électrique haute tension au marché de Matadi Kibala. Un drame de plus qui a endeuillé la ville de Kinshasa, alors que, sur la Route nationale n°1, un accident de la circulation a fait une dizaine de morts dans la commune de la N'sele. Quant au drame de Matadi Kibala, tous les officiels congolais, dont le Président de la République, le Premier ministre, des ministres sectoriels et le gouverneur de la ville de Kinshasa, ont défilé sur le lieu du sinistre pour s'enquérir de la situation. Après cette catastrophe, il s'agit maintenant d'établir les responsabilités pour que pareil accident ne se reproduise pas. Et en cette matière, ce ne sont pas les dispositions légales qui manquent. Depuis 1993, un arrêté du ministre des Affaires foncières pose des restrictions sur le lotissement au niveau des lignes électriques à haute tension. Tout récemment, en décembre 2020, l'actuel ministre des Affaires foncières, Aimé Molendo Sakombi, est revenu sur les mêmes restrictions, en confirmant les dispositions de l'arrêté de 1993. Malheureusement, on a laissé faire, jusqu'à ce que des paisibles Congolais soient emportés par le sectionnement d'un câble électrique.

VERON K.

À la suite de la tragédie du marché Matadi Kibala, des interrogations fusent de partout concernant l'indemnisation des familles éplorées. Pendant que les victimes des marchés pirates de Pompape et Type K, attendent toujours d'être indemnisées, un autre dossier s'ajoute à la charge de l'Etat. Il s'agit de celui relatif au drame survenu au marché Matadi Kibala ayant causé la mort d'au moins

vingt-six personnes selon le bilan officiel. Bien que le gouvernement ait décidé de prendre en charge les frais d'inhumation, les familles éplorées risquent d'attendre longtemps pour être indemnisées. Et pourtant, le meurtre du marché Matadi Kibala aurait pu être évité si le gouvernement avait vite exécuté les instructions du chef de l'Etat relatives à la modernisation de différents marchés de la capitale et la délocalisation de ce marché. Il y a ensuite la défectuosité d'équipements. Et enfin, l'occupation anar-

chique due au non-respect des servitudes de la SNEL malgré l'arrêté interministériel d'interdiction portant le n°0021 du 29 octobre 1993. La responsabilité incombe donc à l'Etat, à la SNEL et la à population elle-même.

Sous une pluie diluvienne, la coupure, mercredi 2 février 2022, d'un câble électrique à haute tension de la Société nationale d'électricité (SNEL) a causé la mort de vingt-cinq personnes, à majorité des vendeuses au marché Matadi Kibala situé dans la commune de Mont-Ngafula.

Aussitôt informé, le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, s'est personnellement rendu sur le lieu du drame pour s'enquérir de la situation.

Tout en ayant compris le danger qu'elle court à cet endroit, la population a accepté que ce marché soit délocalisé.

ABSENCE DE PLANIFICATION

En effet, la problématique de la position actuelle du marché «Matadi Kibala» a été l'un des points évoqués, vendredi 7 janvier 2022, au cours de la 35^{ème} réunion du conseil des ministres.

Le Président de la Républi-

que, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, qui présidait personnellement ce conseil, a, à cette occasion, attiré l'attention des membres du gouvernement sur la localisation et le fonctionnement actuel de ce marché qui causent un engorgement inacceptable de la route nationale n°1, sur l'axe Kinshasa-Matadi.

Conformément à sa volonté de doter toutes les grandes villes du pays d'infrastructures modernes fonctionnelles favorisant le dynamisme économique, le chef de l'Etat a demandé au gouvernement de mettre en place une équipe de travail chargée de réaliser une étude de faisabilité en vue de la construction d'un grand centre logistique et la délocalisation de l'actuel marché de Matadi Kibala qui permet de faire le stockage et la commercialisation des produits agricoles.

Malheureusement, le gouvernement ne fait aucun signe de vie. C'est en réagissant par rapport au drame que le Premier ministre va promettre de se pencher sur le problème du marché Matadi Kibala.

Pour sa part, la SNEL attribue la tragédie de Matadi Kibala au non-respect des lois de la Républi-

que en rappelant l'arrêté n°0022 qui détermine le nombre de mètres à respecter de part et d'autre d'une ligne de haute tension. Il y a 25 mètres à droite de la ligne et 25 mètres à gauche de la ligne. Et les activités ne peuvent avoir lieu qu'en dehors de cet espace.

Au-delà de la responsabilité de l'Etat, un ingénieur géomètre et topographe ayant requis l'anonymat accable la SNEL qui ne prend pas ses dispositions pour sécuriser la population en se dotant d'équipements modernes. «S'il y avait des paratonnerres sur chaque poteau, je crois que l'impact devrait s'enfuir sur le sol. Les dispositions sécuritaires sont importantes pour la SNEL en ce qui concerne aussi les zones constructibles, surtout là où il y a des marécages. C'est le cas de Kinshasa, une ville marécageuse», a-t-il souligné.

Selon l'ingénieur-géomètre, la SNEL doit donc disposer d'éléments techniques afin que la sécurité soit garantie partout où il y a le passage des lignes à haute tension ou à basse tension ou encore ordinaires. La population a aussi sa part de responsabilité pour son refus de quitter cet endroit.

Republique Démocratique du Congo
Kinshasa, le 02 DEC 2019

Ministère des Affaires Foncières
Le Ministre

NOTE CIRCULAIRE N° 0022/CAB/MIN/AFF.FONC/2019

A Mesdames et Messieurs les Conservateurs des Titres Immobiliers et Chefs de Division du Cadastre de la République Démocratique du Congo

Concerne : Interdiction de délivrance des titres foncières sur les sites non constructibles en République Démocratique du Congo

Mesdames et Messieurs,

Il s'observe, non sans surprise, à travers le territoire national, l'occupation par des tiers, des espaces déclarés non aedificandi, au moyen des titres d'occupation délivrés par votre entreprise, au mépris des dispositions légales, en l'occurrence, les articles 14 et 55 de la Loi n°73-021 du 20 juillet 1973 portant régime des sûretés telle que modifiée et complétée par la Loi n°80-008 du 18 juillet 1980 ainsi que toutes les dispositions de l'Arrêté Interministériel n°0021 du 29 octobre 1993 portant application de la réglementation sur les servitudes.

En attendant la mise en place d'une Commission Plurisectorielle, tel que décider, lors de la 12^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 29 novembre 2019, il sied de prendre d'urgence, la mesure provisoire d'interdire de délivrer des Titres sur les sites ci-après :

- Les emprises des lignes de transport de force électrique et hydroélectrique ;
- Les emprises des routes ;
- Les emprises des rivières ;
- Les sites érosifs et les espaces collinaires (de plus de 15% de pente) ;
- Les abords des aéroports et des pistes d'aviation ;
- Tous les autres cas de prohibition qui trouvent leurs fondements dans la Loi.

Dans le but de préserver la vie de nos concitoyens et les écosystèmes de notre pays.

Les récalcitrants seront exposés aux sanctions prévues par les articles 204 et 205 de la Loi précitée.

Aimé SAKOMBI MOLENDO

C.C.
- Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;
- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité ;
- Monsieur le Ministre de l'Aménagement du Territoire ;
- Monsieur le Ministre de l'Urbanisme et Habitat ;
- Mesdames et Messieurs les Gouverneurs des Provinces (Tous) ;
- Monsieur le Secrétaire Général aux Affaires Foncières.

N° 27, Croisement des Avenues de la Combe et Batetela, Kinshasa/Combe
Tel : (+243) 842 67 67 66 - (+243) 987 21 12 45

Republique Démocratique du Congo
Ville de Kinshasa

Le Gouverneur

MESSAGE DE CONDOLEANCES DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE GOUVERNEUR DE LA VILLE DE KINSHASA

Ce mercredi 02 février 2022, la Ville de Kinshasa s'est réveillée avec une triste nouvelle qui a déchirée les cœurs de la population toute entière.

Dans le quartier Matadi Kibala, dans la Commune de Mont-Ngafula, 26 personnes ont perdu la vie suite à un câble électrique haute tension qui a cédé sous la pluie qui s'est abattu dans la Capitale. Vingt-deux parmi elles ont trouvé la mort devant les dépôts de marchandises. Tandis que quatre autres sont mortes sur la grande avenue.

La plupart de ces personnes mortes sont de braves femmes, qui se lèvent le matin pour nourrir leurs familles.

Un autre drame, c'est l'accident sur la nationale n°1 à la hauteur de N'Sele où quatre personnes ont perdu la vie de manière tragique et plusieurs blessés.

Affligé et touché par la disparition de mes concitoyens, je présente mes sincères condoléances aux familles des victimes de ces drames.

Je rassure à toutes les familles des victimes mon soutien ainsi que celui du Gouvernement Provincial tout en partageant avec elles leurs chagrins en ce moment douloureux. Puisse l'Eternel Dieu tout puissant accueillir les âmes des illustres disparus et leur accorder le repos éternel.

Fait à Kinshasa le 03/02/2022

Gentyng NGOBILA MBAKA

RDC : expulsion de Kabund ou le temps de l'ingratitude

Après Kamerhe, après Kabila, c'est au tour de Kabund d'être mis hors-jeu dans la course présidentielle en la République Démocratique du Congo (RDC). Les principaux acteurs congolais qui ont amené Tshisekedi sur le trône de la RDC ont été écartés sans ménagement.

ECONEWS AVEC LA LIBRE BELGIQUE ET GEC

KABUND APRÈS KAMERHE ET KABILA

La Convention démocratique de l'UDPS, le parti présidentiel en République Démocratique du Congo, a décidé, samedi 29 janvier, de destituer Jean-Marc Kabund de ses fonctions de président ad interim du parti et même de l'exclure définitivement du parti. Parmi les griefs évoqués, les négociations sans mandat officiel de Kabund avec les responsables du parti de l'ex-président Joseph Kabila début 2019.

En attendant l'hypothétique organisation d'un congrès du parti (attendu depuis des années) pour élire la nouvelle direction, Augustin Kabuya, secrétaire général confirmé dans son poste ce samedi, sera le « patron » de l'UDPS. Il a directement fixé le cap en expliquant que l'essentiel pour le parti est de « faire gagner Félix Tshisekedi aux prochaines élections ».

Jean-Marc Kabund demeure pour l'instant premier vice-président d'une Assemblée nationale en vacances et dont la prochaine session n'est pas prévue avant le mois de mars prochain.

Avec le départ forcé de Jean-Marc Kabund, Félix Tshisekedi boucle son divorce avec tous les acteurs nationaux qui l'ont amené à la tête de l'Etat. Le secrétaire a.i. de l'UDPS fut en effet la cheville ouvrière au sein de l'UDPS des négociations avec le clan Kabila qui ont permis d'installer leur représentant à la tête de l'Etat sans que les résultats officiels de l'élection présidentielle ne soient jamais publiés. Il n'aurait jamais pu mener ses pourparlers sans l'aval de Félix Tshisekedi.

L'autre grand acteur de ce tour de passe-passe fut Vital Kamerhe, colistier et cofondateur avec Félix Tshisekedi de la plateforme électorale Cap pour le Changement (CACH). Le directeur de cabinet du président de la République, Vital Kamerhe, qui devait être le candidat à la course à la présidence de la République de cette plateforme en 2023, fut condamné en juin 2020 à 20 ans de prison pour « détournement de deniers publics », une peine ramenée à 13 ans en appel en juin 2021 avant qu'il ne soit relâché sous con-

dition le mois dernier.

L'alliance formée avec la Kabylie a, elle, volé en éclat fin 2020 et la majorité des « élus » sous l'étiquette du Front Commun pour le Congo (FCC) ont été purement et simplement rachetés par le clan présidentiel. Les artisans au sein de la Kabylie qui n'ont pas accepté de rejoindre l'Union sacrée de Tshisekedi vivent aujourd'hui en exil.

Kamerhe, Kabila et Kabund, les complices congolais de l'accession au trône de Félix Tshisekedi ont tous désormais goûté à l'ingratitude présidentielle.

CE QUE RÉVÈLE L'AFFAIRE KABUND

Il y a une semaine, Jean-Marc Kabund a annoncé, sur Twitter, sa démission au poste de premier vice-président de l'Assemblée nationale. Une décision surprenante : Kabund est l'un des acteurs les plus puissants et les plus controversés de la scène politique congolaise ces dernières années. Jason Stearns, directeur du Groupe d'étude sur le Congo, centre de recherche de l'Université de New York, s'interroge : « Qu'est-ce qui a conduit à cette annonce et quelles en seront les conséquences ? »

Tout a commencé le mardi 11 janvier. Une vidéo prise par le conducteur d'une voiture a circulé. Elle montre

comment des policiers du service de sécurité de Kabund ont attaqué un membre de la garde républicaine, une unité de l'armée affectée à la protection du président de la République, qui était assis aux côtés du chauffeur, le soustrayant violemment de la voiture.

Selon les témoins, le véhicule, qui appartiendrait à une proche du président Félix Tshisekedi, roulait du mauvais côté de la route, apparemment pour contourner un embouteillage.

En représailles, un jour plus tard, un grand groupe de gardes républicains a saccagé la maison de Kabund. Des images sont apparues sur Twitter et Whatsapp montrant des canapés renversés, des livres et des documents éparpillés.

Ce n'est pas la première fois que Kabund est impliqué dans une prise de bec avec un membre de la famille Tshisekedi. En septembre de l'année dernière, la même garde de Kabund avait crevé les pneus d'une voiture d'un autre membre influent de la famille présidentielle.

Cette fois, Kabund semble être allé trop loin. Deux jours plus tard, Kabund a annoncé sa démission à son poste de premier vice-président de l'Assemblée nationale, toujours sur Twitter. Un poste qu'il occupait à nouveau depuis environ un an, après sa destitu-

tion. Jusqu'à présent, la lettre de cette démission annoncée n'est toujours pas déposée au bureau de l'Assemblée nationale. Un groupe de parlementaires UDPS pousse cependant Kabund à quitter également son poste de président ad interim du parti.

Kabund avait été un architecte clé de la rupture avec le FCC de Kabila et de la création d'une nouvelle majorité à l'Assemblée nationale. Ses tactiques musclées ont fait polémique, mais son départ, s'il est définitif, laissera une fois de plus le parti présidentiel dans la tourmente. Depuis des années, le parti souffre des défections de personnalités de premier plan – Tshibala, Moleka, Badibanga, Kapika, Mavungu pour ne n'en mentionner que quelques-uns. Si Kabund reste président de l'UDPS, cette querelle très publique ne contribuera pas à forger l'unité dont il a besoin pour diriger le pays.

Ces événements devraient susciter enfin des questions sur le privilège de l'élite. Pourquoi un membre de la famille de Tshisekedi roulait-il à contresens ? Pourquoi les policiers ont-ils utilisé une telle force brutale ? Et, peut-être le plus important, pourquoi la Garde républicaine (GR) s'est-elle engagée dans une vendetta contre Kabund au lieu de passer par les canaux institutionnels appropriés ?

« Economie politique des malédictions du développement économique » : extraits de l'article

(Suite de la page 5)

Plusieurs études théoriques et empiriques dans la littérature économique établissent que les effets de la participation d'un pays aux programmes du FMI sur la croissance économique sont généralement négatifs.

Dans les rares cas où ces effets sont positifs, ils sont soit faibles, soit statistiquement non significatifs. Par exemple, Przeworski et Vreeland (2000, p. 403) établissent que les pays qui n'adhèrent pas aux programmes du FMI croissent plus vite que ceux qui y participent, même lorsque les deux groupes sont confrontés à des conditions initiales similaires.

Vreeland (2003) trouve que la croissance économique est environ 1,5% plus lente lorsque les pays bénéficient d'un programme du FMI. Par ailleurs, ces évidences, apparemment contre-intuiti-

ves, peuvent davantage être renforcées dans le contexte de la RDC.

En effet, l'histoire récente montre que l'économie congolaise a réalisé des performances économiques exceptionnelles entre 2012 et 2016, une période où elle n'était justement pas en programme avec le FMI.

Le **bloc 5** est constitué de travaux de recherche théoriques et empiriques qui soulignent le rôle (i) des formes d'institutions (la démocratie, l'indépendance des juges, l'absence de propriété de l'Etat) et (ii) des fonctions d'institutions (l'Etat de droit, le respect de la propriété privée, l'applicabilité des contrats, le maintien d'une stabilité des prix, la prévention de la corruption dans le développement économique).

En référence notamment aux travaux de North (1991) et Acemoglu et al.

(2001), les études s'inscrivent dans la logique de ce bloc privilégiant l'hypothèse de la malédiction des institutions pour expliquer le retard du développement économique observé dans des pays comme la RDC. Autrement dit, si certains pays sont économiquement riches et que d'autres sont économiquement pauvres, c'est parce que fondamentalement dans la première catégorie de pays les institutions sont inclusives, alors que dans la seconde catégorie elles sont extractives.

Les cinq blocs ci-dessus offrent un large aperçu des principales réponses que la littérature économique réserve aux deux questions fondamentales énoncées précédemment, à noter : Pourquoi un pays, telle que la RDC, est pauvre ? Pourquoi persiste-t-elle dans la pauvreté ?

CONCLUSION

L'économie politique des malédictions du développement a constitué l'objet principal de cet article. La trame de son contenu s'est articulé autour de deux questions majeures : Pourquoi un pays, tel que la République Démocratique du Congo (RDC), est pauvre ? Pourquoi persiste-t-il dans la pauvreté ? A ces deux questions, la littérature économique propose une série de réponses susceptibles d'être regroupées, au moins, en cinq blocs distincts : la malédiction du binôme climat-géographie (bloc 1); la malédiction du binôme culture-race (bloc 2); la malédiction des ressources naturelles (bloc 3); la malédiction des programmes d'ajustement structurel du FMI (bloc 4); la malédiction des institutions (bloc 1).

Dans cet article, nous

réfutons la validité empirique de ces propositions de réponse, à l'exception de la malédiction des institutions.

Plus important encore, nous constituons un ensemble des preuves et évidences empiriques pour : (i) montrer que le leadership est le facteur clé du développement économique; (ii) prouver l'antériorité de la malédiction du leadership sur celle des institutions; (m) illustrer comment le leadership de qualité peut être créé et sous quelles conditions peut-il être durablement consolidé.

Une étape décisive pour nos recherches serait de procéder à une formalisation de notre cadre d'analyse, ou les institutions et la culture évolueraient de manière endogène en fonction de la nature du leadership implémenté par les dirigeants politiques.

La crise avec le Mali s'invite à la présidentielle française, la Cédéao en démineur

En France, de la gauche à l'extrême droite, les candidats à l'Élysée s'emparent de la situation de crise entre Paris et Bamako, sujet, avec parfois une certaine improvisation. Sur place, dans la région, la Cédéao peine à s'imposer.

ECONEWS AVEC AFP

Une élection à l'Élysée ne se gagne sans doute pas grâce au volet international. Mais la bonne connaissance des dossiers étrangers permet de se construire une stature de chef d'Etat. Les candidats le savent et c'est la raison pour laquelle ils sont si prompts à donner leur avis sur les tensions au Mali.

Après le décès, le 22 janvier 2022, d'Alexandre Martin, 53^e soldat français tué au Mali depuis 2013, la stratégie de la France au Sahel s'est imposée dans le débat. L'annonce par la junte, lundi, de l'expulsion de l'ambassadeur français à Bamako, a poussé les candidats à se positionner plus avant. Avec, parfois, une certaine improvisation.

Interrogée mercredi sur CNews, Valérie Pécresse a déploré que le chef de l'Etat n'emploie pas la manière forte en retour. Dans ces conditions, «*qu'est-ce que l'ambassadeur du Mali fait encore en France ?*», a demandé la candidate du parti Les Républicains. Marine Le Pen a eu le même réflexe, lundi, en déclarant qu'il «*devrait déjà être dans l'avion*»

en direction de Bamako.

Les deux candidates semblaient ignorer que le Mali ne dispose plus d'ambassadeur en France depuis février 2020, mais d'un chargé d'affaires, après un incident diplomatique lié à l'opération «*Barkhane*». «*L'important, c'est peut-être de se renseigner sur ces dossiers avant de tenir des propos d'estrade dans une logique politicienne et électoraliste*», a répondu Gabriel Attal, porte-parole du gouvernement, à la sortie du conseil des ministres.

ANNE HIDALGO SE DISTINGUE À GAUCHE

La présidente de la région Île-de-France a également estimé «*qu'on n'a pas vocation à rester dans un pays qui ne veut pas de nous*» et que la question du maintien de la France au Mali était «*clairement posée*», sans pour autant remettre en question la présence des soldats sur place. «*Il faut que nous restions au Sahel pour protéger ce territoire de la menace islamiste qui peut déstabiliser l'Afrique. Le destin de l'Afrique et celui de l'Europe sont complètement liés*», a estimé Mme Pécresse lundi, tout en parlant d'«*humiliation*» de la

France après l'annonce de l'expulsion de Bamako du diplomate français.

A l'extrême droite, Eric Zemmour a renchéri : «*Nous nous battons pour expulser les djihadistes du Mali, mais le Mali expulse notre ambassadeur. Nos soldats meurent pour un pays qui nous humilie ! Toute la politique africaine de la France est à repenser*», a-t-il déclaré sur Twitter. Sa concurrente Marine Le Pen a affirmé que «*la France a perdu une influence folle en Afrique*». Selon elle, le comportement de la junte au pouvoir au Mali doit susciter «*une réponse extrêmement ferme*». Elle a proposé, par exemple, de «*mettre fin à l'aide internationale*» à destination de ce pays d'environ 20 millions d'habitants.

Pour autant, la France doit-elle arrêter l'opération «*Barkhane*» ? «*Si le gouvernement malien souhaite faire appel à d'autres Etats (comme la Russie) pour assurer sa défense, il en va de sa souveraineté*», a-t-elle fait savoir. Une position envisagée également par Jean-Luc Mélenchon, le candidat de La France insoumise : «*Tout cela est très mal engagé et il faut se retirer de là*».

Fabien Roussel, le candidat du Parti communiste, est aussi favorable à une sortie «*progressive*» des forces françaises du Mali. Yannick Jadot, le candidat écologiste, a aussi

préconisé le «*repli de nos soldats sur d'autres pays*» et souhaité que les militaires présents au Mali soient maintenus «*dans les camps, les casernes*».

De son côté, la socialiste Anne Hidalgo se distingue à gauche puisqu'elle a demandé à ce que «*la France retrouve le chemin du dialogue*». Elle «*doit tout faire pour maintenir «Barkhane» au Mali, mais pas toute seule. (...) Il faut maintenir cela avec l'Europe et compléter cette opération militaire par une politique d'accompagnement du développement*», affirme la maire de Paris.

SOMMET À ACCRA DES DIRIGEANTS DE LA CÉDÉAO

Les dirigeants de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cédéao) se sont réunis jeudi à Accra (Ghana), alors que trois pays de cette région frappée par les jihadistes (Mali, Guinée et Burkina Faso) sont dirigés par des militaires putschistes et ont été suspendus de ses instances. C'est d'ailleurs le Burkina Faso qui a occupé une place importante de ce sommet, après la visite à Ouagadougou de deux délégations - chefs d'état-major, puis ministres de la région - qui ont rencontré le nouvel homme fort du Burkina, le lieutenant-colonel Paul-Henri Sandaogo Damiba.

Saluant lundi des «*discussions franches*», la ministre des Affaires étrangères du Ghana, Shirley Ayorkor Botchwey, a trouvé la junte burkinabè «*très ouverte aux suggestions et aux propositions*» qui ont été faites par la Cédéao.

La semaine dernière, lors de sa seule déclaration publique depuis sa prise de pouvoir, M. Damiba a assuré que son pays, en proie à des attaques jihadistes régulières depuis 2015, avait «*plus que jamais besoin de ses partenaires*» internationaux.

Outre le Burkina, la situation au Mali voisin, également en proie à la violence jihadiste, sera aussi étudiée au sommet d'Accra.

La Cédéao a lourdement sanctionné en janvier la junte du colonel Assimi Goïta, porté à la tête du Mali par un premier coup d'Etat en août 2020 et intronisé président «*de la transition*» à la suite d'un second putsch, en mai 2021.

La question de la Guinée, également suspendue des instances de la Cédéao, devrait également être abordée à Accra.

Enfin, un quatrième pays ouest-africain devrait s'inviter à l'ordre du jour du sommet : la Guinée-Bissau, visée mardi par un coup d'Etat avorté qui a fait plusieurs morts et blessés graves, selon le président Umaro Sissoco Embaló.

Le Maroc fermement attaché au principe de la solidarité agissante pour prémunir l'Afrique du Covid-19

ECONEWS AVEC MAP

Le Royaume du Maroc est fermement attaché au principe de la solidarité agissante pour prémunir le continent africain et contribuer à éradiquer la pandémie de la Covid-19, a affirmé le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, M. Nasser Bourita, devant la 40^e session du Conseil exécutif de l'Union Africaine qui se réunit au siège de l'organisation panafricaine à Addis-Abeba.

«*L'ambition est de créer une Afrique intégrée et une vision collective sur tous les plans, y compris politique et économique. Une Afrique soudée, solidaire et unie*», a souligné M. Bourita qui conduit la délégation marocaine à cette session du Conseil exécutif.

Le déclenchement de la pandémie de la Covid-19 a

plongé le monde dans son plus grand marasme économique. A l'heure où l'Afrique vivait au rythme d'une mondialisation effrénée, la pandémie a stoppé net son élan et continue d'immobiliser le monde au fur et à mesure de l'apparition de nouveaux variants, a soutenu le ministre.

En plus de son impact socio-économique, cette pandémie a prouvé que lorsque la sécurité sanitaire est en danger, tous les secteurs sont en danger, et qu'il n'y a pas de sécurité mondiale sans la sécurité sanitaire, a relevé M. Bourita, notant que l'Afrique a fait preuve de résilience, de combativité et d'adaptabilité suite au déclenchement de cette crise sanitaire, en concevant des stratégies visant à limiter l'impact socio-économique de ce fléau sur les économies africaines.

«*Aujourd'hui, la solidarité africaine s'impose en vue*

d'atténuer les effets de la pandémie sur les économies africaines, et c'est dans ce contexte que s'ajoute l'initiative de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, de fournir des aides médicales à plus d'une vingtaine de pays africains frères issus des cinq régions du continent pour soutenir leurs efforts dans la lutte contre la pandémie et atténuer ses effets sur leurs économies», a noté le ministre.

M. Bourita a rappelé que SM le Roi Mohammed VI a présidé, le 27 janvier 2022, la cérémonie de lancement des travaux de réalisation d'une usine de fabrication de vaccins anti Covid-19 et autres vaccins, un projet structurant qui, à terme, contribuera à assurer la souveraineté vaccinale du Royaume et du continent africain dans son ensemble.

Le ministre a affirmé que dès l'apparition de la pan-

démie, le Maroc a été parmi les premiers pays à convertir son industrie pour répondre aux besoins sanitaires nationaux et continentaux en fabriquant des masques, gels antiseptiques et autres équipements sanitaires tous Made in Morocco, ajoutant que le Royaume a non seulement pris des mesures sanitaires et sécuritaires strictes et rapides, mais a également déployé des efforts de compensation financière afin de soutenir la population avec des mesures d'atténuation, notamment dans l'économie formelle mais aussi informelle.

M. Bourita a mis l'accent sur l'impératif «*de joindre nos efforts individuels et collectifs en vue de nous doter des capacités de fabrication des vaccins en Afrique et procéder à la vaccination de l'ensemble de nos populations*».

«*Le Maroc réitère son appui au Centre de Contrôle*

et de Prévention des Maladies (CDC Afrique) de l'Union Africaine et salue le travail énorme réalisé par l'équipe spéciale mise en place pour l'acquisition de vaccins en Afrique (AVATT) en sécurisant des millions de doses de vaccins Covid-19 à notre Continent», a dit le ministre, notant qu'il est aussi important de mettre en exergue le rôle joué par la diaspora africaine pour ses différentes contributions de par le monde, ayant permis de lutter efficacement contre la pandémie mais également pour ses transferts de fonds financiers à destination de l'Afrique.

«*Finalement, notre institution panafricaine doit développer une vision commune et interagir avec ses partenaires pour parvenir à relever les défis socio-économiques engendrés par la pandémie*», a conclu M. Bourita.

Erdogan à Kiev pour tenter une médiation sans froisser Poutine

Alors que Occidentaux et Russes sont sur les pieds de guerre en Ukraine, le président turc Recep Tayyip Erdogan tente une probable médiation depuis Kiev, capitale de l'Ukraine.

ECONEWS AVEC AFP

Le président turc Recep Tayyip Erdogan s'est rendu jeudi à Kiev, en Ukraine, pour tenter une médiation entre son allié ukrainien et la puissante Russie afin d'éviter un conflit qui pourrait aussi porter préjudice à son pays.

M. Erdogan doit s'entretenir avec son homologue Volodymyr Zelensky, dont le pays est menacé par quelque 100.000 troupes russes massées à ses frontières, sans froisser Vladimir Poutine.

Au pouvoir depuis près de 20 ans, mais en difficulté au plan intérieur en raison d'une sévère crise économique, l'homme fort de la Turquie fait valoir son appartenance à l'Otan et ses bonnes relations avec Kiev, partenaire commercial d'Ankara, pour tenter une médiation à laquelle il espère associer le maître du Kremlin.

«*En tant que membre de l'Otan, nous ne voulons pas d'une guerre entre la Russie et l'Ukraine, ce serait de mauvais augure pour la région*», a insisté ce weekend le président turc, plaçant pour une «*solution pacifique*» à la crise.

M. Erdogan a renouvelé la semaine dernière ses offres de service, avançant qu'en «*réunissant les deux dirigeants dans notre pays, nous pouvons ouvrir la voie au retour de la paix*».

Pour l'heure M. Poutine a remercié son homologue turc pour son invitation, mais indiqué qu'il y répondrait «*lorsque la pandémie et son agenda le permettront*».

L'Ukraine est l'un des dossiers sensibles entre Moscou et Ankara, qui soutient l'adhésion de Kiev à l'Otan et s'est vivement opposé à l'annexion de la Crimée par la Russie en 2014, au nom de la protection de sa minorité tatare turcophone.

La tension a encore monté d'un cran récemment après que M. Poutine a reproché à son homologue turc d'avoir fourni à Kiev des drones armés, utilisés contre les séparatistes pro-russes de l'est de l'Ukraine.

«**PROVOCATIONS**»

Le maître du Kremlin a mis en garde le président turc en décembre contre les



Le président turc Recep Tayyip Erdogan

«*provocations*» de Kiev qui, selon lui, tentait de perturber l'accord de paix entre les deux pays par des actions militaires au moyen notamment des drones de combat turcs.

Les mêmes qui ont récemment joué un rôle décisif au bénéfice des alliés azerbaïdjanais de la Turquie au Nagorny-Karabakh ainsi qu'en Libye.

Alors que les visiteurs occidentaux se pressent à Kiev pour soutenir le président ukrainien, ce dernier a affirmé mercredi ne vouloir «*que la paix*», tout en avançant son

droit à se défendre contre le risque d'invasion russe.

Le gouvernement ukrainien redoute aussi que les rumeurs d'invasion imminente ne douchent les investisseurs dont l'économie nationale a un urgent besoin.

M. Erdogan est officiellement attendu à Kiev pour participer à un forum économique au cours duquel les deux dirigeants devraient annoncer un accord de libre-échange, alors que les relations commerciales entre les deux pays ont atteint 6 mil-

liards de dollars sur les onze premiers mois de 2021.

De son côté, M. Erdogan a aussi besoin de se déployer sur le terrain diplomatique pour surmonter la mauvaise passe dans laquelle son gouvernement est plongé à moins de dix-huit mois de la prochaine échéance présidentielle, en 2023.

«*Ankara cherche à maintenir des relations étroites avec Moscou et Kiev*», indique à l'AFP Aaron Stein, directeur du programme Moyen-Orient de l'Institut de recherche sur la politique étrangère. «*Dans le contexte actuel, Erdogan se rabat sur ce que son gouvernement sait faire : proposer une médiation*», ajoute-t-il.

D'autant que la Turquie est marginalisée au sein de l'Otan depuis qu'elle a acquis le système de missiles russe S-400.

Erdogan a essayé de montrer qu'il entendait les «*préoccupations raisonnables*» exprimées par la Russie sur une expansion des frontières de l'Alliance atlantique depuis la chute de l'empire soviétique.

Mais pour les analystes, Moscou n'est pas intéressé par la médiation turque, Poutine souhaitant avant tout être traité d'égal à égal par Washington.

Joe Biden annonce le décès du chef de l'EI dans une opération en Syrie

ECONEWS AVEC AFP

Le président américain Joe Biden a annoncé jeudi que le dirigeant du groupe jihadiste Etat islamique (EI) Abou Ibrahim al-Hachimi al-Qourachi, a été tué lors d'une opération des forces spéciales américaines jeudi avant l'aube en Syrie.

Le dirigeant du groupe jihadiste Etat islamique (EI) Abou Ibrahim al-Hachimi al-Qourachi, a été tué jeudi, plus de deux ans après l'élimination de son prédécesseur.

L'armée américaine a «*éliminé du champ de bataille*» le dirigeant du groupe ultraradical lors d'une opération conduite dans le nord-ouest de la Syrie, a annoncé le président américain Joe Biden à Washington.

Tous les soldats américains sont sains et saufs, a précisé le président, en annonçant qu'il s'adresserait au peuple américain plus tard dans la matinée.

Selon un haut responsable américain, le chef de l'EI

est mort dans une explosion qu'il a lui-même causée lors du raid américain.

«*Au début de l'opération, la cible terroriste a fait exploser une bombe qui l'a tué ainsi que des membres de sa propre famille dont des femmes et des enfants*», a-t-il indiqué. L'opération hélicoptère s'est produite à Atmé, une région de la province d'Idleb et a fait treize morts dont quatre femmes et trois enfants, selon l'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH).

En octobre 2019, Abou Bakr al-Baghdadi, prédécesseur de Qourachi a été tué dans un raid dans la région d'Idleb contrôlée en grande partie par les jihadistes et les rebelles.

D'après l'OSDH, les militaires ont atterri en hélicoptère près de camps de déplacés de la localité d'Atmé et des affrontements ont ensuite éclaté.

Selon des correspondants de l'AFP sur place, l'opération a visé un bâti-

ment de deux étages dans une zone entourée d'arbres. Une partie du bâtiment a été détruite et le parterre des pièces était couvert de sang.

BRUIT, EXPLOSIONS

Des habitants ont indiqué à l'AFP avoir entendu le bruit des hélicoptères, puis des «*explosions*». Selon l'OSDH, les hélicoptères américains ont décollé d'une base militaire dans la ville syrienne de Kobani à majorité kurde, près de la frontière turque. Des membres des forces spéciales des Forces démocratiques syriennes (FDS), dominées par les Kurdes, et formées par les Etats-Unis, ont participé à l'opération, d'après l'ONG. Avant l'annonce américaine, Farhad Shami, le porte-parole des FDS, a déclaré sur Twitter que l'opération «*visait les terroristes internationaux les plus dangereux*».

Dans un enregistrement audio attribué aux forces américaines et ayant circulé parmi la population, une

personne parlant en arabe demande aux femmes et aux enfants d'évacuer les maisons dans la zone visée.

Selon des experts, des camps de déplacés surpeuplés de la région d'Atmé, située dans le nord de la province d'Idleb, servent de base aux chefs jihadistes qui s'y cachent. Une grande partie de la province d'Idleb ainsi que des secteurs des provinces voisines de Hama, d'Alep et de Lattaquié sont dominées par Hayat Tahrir al-Cham (HTS), l'ex-branche syrienne d'Al-Qaïda. Des groupes rebelles et d'autres factions jihadistes comme Houras al-Din y sont également présents.

Ces factions ont déjà été la cible principalement de raids aériens du régime syrien, de son allié russe, mais aussi de la coalition internationale antijihadistes dirigée par les Etats-Unis et des forces spéciales américaines. Néanmoins les opérations hélicoptères restent très rares en Syrie, où des troupes américaines sont déployées dans

le cadre de la coalition antijihadistes.

«**SE RECONSTITUER**»

L'opération de jeudi est intervenue quelques jours après la fin d'un assaut de l'EI contre une prison tenue par les FDS, dans la région de Hassaké (nord-est). Cet assaut fut la plus importante offensive du groupe jihadiste depuis sa défaite territoriale en Syrie en 2019 face aux FDS aidées par la coalition internationale. L'attaque de la prison et les combats ayant suivi, ont fait 373 morts, dont 268 jihadistes, 98 membres des forces kurdes et sept civils selon l'OSDH.

L'EI, rival d'Al-Qaïda, a été chassé de ses fiefs en Syrie et en Irak mais continue de mener des attaques dans ces deux pays voisins à travers des cellules dormantes. La guerre complexe en Syrie, pays morcelé où interviennent différents protagonistes, a fait environ 500.000 morts depuis 2011.

Linafoot D1 : Saint Eloi Lupopo bat Etoile du Kivu et reste dans le trio de tête

Le FC Saint Eloi Lupopo a confirmé sa belle lancée, jeudi, au stade Frédéric Kibassa Maliba de Lubumbashi, face au promu, Etoile du Kivu de la province du Sud-Kivu (2-0).

NANA K.

Une seule rencontre était au rendez-vous, le jeudi 3 février 2022, pour le compte de la 27^{ème} édition du championnat de la Ligue nationale de football (Linafoot), Division 1.

En match comptant de la 16^{ème} journée du championnat d'élite, le FC Saint Eloi Lupopo de Lubumbashi a battu l'Etoile du Kivu sur le score de deux buts à zéro (2-0). Les Cheminots de Lubumbashi ont rapidement pris la mesure de leur adversaire. Moins d'un quart d'heure de jeu, Lupopo va sonner la révolte. Les deux buts des Cheminots ont été marqués, respectivement par Josué Kazima et Junior Bayanho sur penalty.

Avec cette victoire, Lupopo consolide sa 3^{ème} place au classement provisoire de la Linafoot avec 37 points pour 16 matchs joués, alors qu'Etoile du Kivu plonge avec 12 points pour 13 matchs livrés.

La rencontre qui devrait opposer Sa Majesté Sanga Balende de Mbuyimayi à l'US Panda de Likasi a été reportée.

Toujours est-il que, le mercredi 1^{er} février, l'AS Dauphin Noir s'est écroulé devant JSK (Jeunesse sportive de Kinshasa). Après huit matchs livrés sans enregistrer le moindre succès, la Jeunesse Sportive de Kinshasa s'est opposée à l'AS Dauphin Noir. Score du match : 1-2 en faveur de la JSK. Une rencontre qui relance le club de Kinshasa qui a fait preuve de

réalisme devant le but.

Avec cette défaite, l'AS Dauphin Noir n'a pas su enchaîner une deuxième victoire de suite, après s'être débarassée de la formation de Lubumbashi Sport, devant son public de Goma (1-0), le lundi 31 janvier 2022.

A ce jour, Dauphin Noir campe à la 8^{ème} place avec 19 points, alors que la JSK, avec ses 13 points, stagne à la 19^{ème} place dans la zone de relégation.

L'AS SIMBA À L'HEURE DU RENOUEAU

Le renouveau est un vocabulaire qui va trouver tout son sens dans la famille des Kamikazes de Kolwezi. L'AS Simba s'est lancée dans un chantier à ciel ouvert pour étoffer un effectif dont les limites sont perceptibles, même sans faire recours à un œil géométrique.

La première manche du 27^{ème} numéro du championnat national de football Division 1 a permis au comité sportif de faire un diagnostic sincère de la phase symptomatique des maux qui rongent Simba. «Aux grands, de grands remèdes». Les Kamikazes marquent les esprits. Sept joueurs vont renforcer le club.

Selon le site d'infos sportives FootRdc, tous les compartiments du club connaîtront un coup de rafraîchissement. Sur la liste des recrues, Daniel Mbo est en tête. Le portier passé par Etoile Jaune vient semer de la concurrence dans ce secteur. La défense n'est pas oubliée. Deux défenseurs se sont déjà engagés avec les Kamikazes dont un central et un latéral gauche : Dieumeri Masaka et Faustine Kabanga.

Sur la ligne offensive, l'impuissance de l'AS Simba n'est plus à démontrer. Avec six buts inscrits après 15 matchs de la Linafoot D1, le club de la ville de Kolwezi a pensé à panser ses plaies. Trois attaquants Ruphain Ilunga : (Lusaka Dynamos, Lupopo), Judo Bolondio et Pathy Nsenga, vont arborer le maillot des Kamikazes. A eux, il faudrait y ajouter le milieu de terrain Assani Kalassa.

Les Lions du Lualaba attendent également l'arrivée de d'un défenseur supplémentaire. Le nom de Eric Kabulo est cité dans la famille des fauves. L'arrivée de cet ancien joueur de Blessing FC n'est qu'une question de temps. Décidément, les Kamikazes veulent se donner les moyens pour s'affranchir de la zone de relégation. Simba est 19^{ème} avec 11 points après 15 matchs livrés.

Ferdinand Ilunga Luyoyo réélu pour un second mandat à la Fédération congolaise de boxe

ECONEWS AVEC ACP

Ferdinand Ilunga Luyoyo, président sortant de la Fédération congolaise de boxe (FCB), a été réélu pour un second mandat, lundi au siège du Comité olympique congolais (C.O.C.), dans la commune de la Gombe, à Kinshasa.

A cette occasion, le pré-

sident réélu a déclaré à l'ACP qu'il est satisfait de son nouveau mandat à la tête de cette structure, indiquant que ce mandat sera placé sous le signe du développement de la boxe. Il a promis de s'investir pour que la boxe congolaise soit présente aux différentes échéances internationales, estimant que l'obtention des médailles olympiques reste

l'objectif majeur à atteindre par son comité fédéral.

La nouvelle équipe dirigeante de la FCB se présente comme suit : **président** : Ferdinand Ilunga Luyoyo (88 voix/89); **1^{er} vice-président** : Bienvenu Kalunga Mawazo (83/89); **2^{ème} vice-président** : Jean Marie Salawa Mabou, (81/89); **3^{ème} vice-président** : Rigo

Mupepe Manata (82/89); **4^{ème} vice-président** : José Bononge Lifala (82/89); **secrétaire général** : Marcel Nzau Mayambula (79/89); **secrétaire général adjoint** : Pierre Ambongi Makanza (83/89); **trésorier** : Me Muyembe Calwe (84/89); **trésorier général adjoint** : Jaëlle Bunda Ilunga (82/89).

Suspendus par la CAF, deux joueurs du Maroc manqueront aux barrages avec la RDC

ECONEWS

La Confédération africaine de football (CAF) a sanctionné deux joueurs de l'équipe nationale marocaine, Soufian Boufal et Sofiane Chakla, suite aux événements survenus à l'issue du match Maroc-Égypte dans le cadre des quarts de finale de la Coupe d'Afrique des nations (CAN Cameroun 2021).

«Le jury disciplinaire a infligé des sanctions aux joueurs ainsi qu'aux officiels égyptiens et marocains pour cause de mauvaise conduite et a décidé de suspendre les joueurs marocains n°18 Soufiane Chakla et n°17 Soufiane Boufal pour deux matches avec l'équipe nationale, en raison de leur comportement violent», souligne le communiqué de la CAF.

Une sanction qui empêchera donc les deux joueurs de prendre part au match

barrage de qualification pour la Coupe du monde, Qatar 2022, contre la République Démocratique du Congo.

Au Maroc, les réactions n'ont pas tardé, qualifiant d'«arbitraire» cette décision de la CAF.

À l'issue de la victoire des Égyptiens après prolongation en quart de finale à Yaoundé (2-1 a.p.), des joueurs des deux sélections, ainsi que leurs équipes techniques, s'étaient lancés dans une «bagarre générale» dans les couloirs menant aux vestiaires.

Deux joueurs ont été identifiés, un de chaque côté, explique la CAF dans un communiqué diffusé mardi. Il s'agit du Marocain Sofiane Boufal, qui évolue à Angers, et de l'Égyptien Marwan Dawoud, défenseur qui n'a pas joué une seule minute depuis le début du tournoi.

L'instance africaine de football a indiqué aussi que «les officiels

du match susmentionné ont indiqué dans leurs rapports qu'à la fin du match, il y a eu des altercations entre l'entraîneur adjoint égyptien Rogerio Paulo Dos Santos Cesar De Sa et le président de la Fédération marocaine Faouzi Lekjaa».

La CAF a annoncé avoir infligé à la Fédération royale marocaine de football (FRMF) une amende de 10.000 dollars «suite à la bagarre générale qui a éclaté après le quart de finale de la Coupe d'Afrique des Na-

tions 2021 Maroc-Égypte», selon la même source. Et d'ajouter que : «La CAF a également décidé d'imposer des amendes de 25.000 dollars à la fédération égyptienne et de suspendre l'entraîneur adjoint de l'Égypte, Rogerio Paulo Dos Santos Cesar De Sa, pour quatre matches, «à savoir le match n°50 (demi-finale) et match n°52 (finale) ou match n°51 (match pour la 3^e place) en plus de ses deux prochains matches avec son équipe nationale, pour geste obscène»

Final de la CAN ce dimanche à Yaoundé : Sénégal - Egypte

ECONEWS

Journal en ligne et Tri-hebdomadaire d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/
Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/
89 301 93 05
+ 243 903185670
E-mail :
kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Faustin KUEDIASALA

RÉDACTEUR EN CHEF
Hugo TAMUSA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Florent N'LUNDA N'SILU

RÉDACTION GÉNÉRALE
Faustin KUEDIASALA
Hugo TAMUSA
Florent N'LUNDA N'SILU
Véron KONGO
Jonathan MUTADJIRI
Nana Kanku
Olivier Dioso
A.T. MPUTU

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS
Marc NZATE
Francis Mayuma

WEB MASTER
Tighana MASTIALA

PRODUCTION
Michel MASUDI
+243 907314011

COMMERCIAL
John RUSHIMBA

INTENDANT GÉNÉRAL
René LOKOTA

Union africaine : Félix Tshisekedi cède la présidence ce dimanche à Macky Sall

C'est ce dimanche 6 février 2021 que le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, cède à Addis-Abeba (Ethiopie) la présidence tournante de l'Union Africaine (UA) au Sénégalais Macky Sall.

ECONOMS

A l'Union africaine, l'heure est au passage de flambeau entre le président sortant, Félix Tshisekedi, et l'entrant, Macky Sall. Pour l'année 2022, c'est le Sénégal qui prend la présidence tournante de l'organisation panafricaine, après le mandat d'une année du Congolais Félix Tshisekedi.

Des sources internes de la Présidence de la République, Félix Tshisekedi est attendu ce samedi dans la capitale éthiopienne.

On se rappelle que c'est le samedi 15 janvier 2022 que le Président de la République avait présidé, par visioconférence depuis Kinshasa, sa dernière réunion du bureau de l'Union africaine en tant que président en exercice de cette institution.

« Cette ultime réunion du bureau sous la mandature de la RDC avait pour objectif de préparer le passage de témoin au Président Macky Sall du Sénégal lors de la 35^{ème} assemblée de l'UA prévue les 5-6 février 2022 », avait indiqué la Présidence de la République

sur son compte Twitter.

Au cours de cette réunion, Félix Tshisekedi avait présenté un bilan sommaire de son passage à la tête de l'UA. C'est notamment les solutions apportées dans les efforts des Etats africains dans la lutte contre le Covid-19 en Afrique, des mesures de relance des économies africaines des questions liées à la paix et à la sécurité de même que des questions relatives au thème principal de la mandature, en l'occurrence art et culture.

QUELLES PRIORITÉS POUR MACKY SALL ?

Pour la quatrième fois dans l'histoire du pays, le Sénégal va donc assurer la présidence de l'organisation panafricaine. Après Léopold Sédar Senghor (1980) et Abdou Diouf (1985 et 1992), ce sera au tour de Macky Sall de présider aux destinées du continent en prenant la tête de l'Union africaine (UA) pendant un an, à partir de février 2022. Et c'est peu dire que les attentes sont nombreuses.

En 2021, plombé par la pandémie de Covid-19, le mandat de Félix

Tshisekedi s'est soldé par un bilan en demi-teinte. S'il a été l'occasion du « retour de la RDC sur la scène diplomatique », selon le président congolais, il a aussi été marqué par de nombreuses crises. Trois coups d'Etat en Afrique de l'Ouest et une grave crise politique en Ethiopie, là même où se trouve le siège de l'UA.

Si la pandémie le permet, c'est donc à Addis-Abeba que Macky Sall devrait prendre les rênes de l'organisation. Après Félix Tshisekedi, il sera chargé de tenter de trouver une solution au conflit entre les forces gouvernementales éthiopiennes et le Front de libération du peuple du Tigré (TPLF), alors même que ces derniers ont taxé l'UA de « partialité » et que les efforts menés par le représentant de l'organisation continentale, l'ancien président nigérian Olusegun Obasanjo, pour tenter d'obtenir un cessez-le-feu, ont tous échoué.

Les transitions militaires en Guinée, au Tchad et surtout au Mali, voisin du Sénégal, seront suivies de très près par Macky Sall. Le président sénégalais a donné le ton, en décembre, dans un entretien accordé à RFI et France 24. « Nous ne pouvons pas accepter que dans cette partie de l'Afrique, des militai-

res prennent le pouvoir par les armes. Nous sommes en démocratie et le pouvoir se conquiert par les élections », a dénoncé le chef de l'Etat en insistant sur le fait que ces régimes transitoires devaient prendre fin et céder leur place à des autorités issues d'élections libres et transparentes.

Quelle réponse sécuritaire adopter face aux terroristes ? Cette question sera une préoccupation majeure pour Macky Sall. A plusieurs reprises, le président a appelé à ce que le mandat des opérations de maintien de la paix de l'ONU soit plus robuste. Le débat se pose avec acuité depuis l'annonce du retrait d'une partie des militaires de l'opération française Barkhane au Mali.

Outre les questions sécuritaires, Macky Sall est aussi attendu sur le terrain de la lutte contre la pandémie de Covid-19. Moins de 10 % de la population du continent seulement est entièrement vaccinée, notamment à cause de l'inégalité d'accès des pays aux vaccins. L'Afrique ne répond en réalité elle-même qu'à 1 % de ses besoins et reste très dépendante de la générosité des pays riches à travers le mécanisme Covax. La souveraineté vaccinale des Etats africains sera donc l'un des en-

jeux de la présidence du chef de l'Etat sénégalais. D'autant que le variant Omicron est jugé plus contagieux que les précédentes souches.

Quid de la relance économique post-Covid ? Bien qu'ayant relativement échappé au désastre sanitaire, l'Afrique a toutefois connu en 2020 « sa pire récession économique » des cinquante dernières années, selon la Banque africaine de développement. « Le financement de la relance pour créer des emplois, pour relancer la machine économique, me paraît fondamental », a déclaré Macky Sall au micro de RFI et de France 24.

Autre défi pour le président sénégalais : obtenir des sièges de membres permanents au Conseil de sécurité de l'ONU pour l'Afrique. Début décembre, lors du Forum de Dakar, Macky Sall et le Sud-Africain Cyril Ramaphosa ont dénoncé l'absence du continent à cette table. « Il est injuste que le continent, avec 54 pays, ne soit pas représenté comme membre permanent au Conseil de sécurité. Avec l'Afrique du Sud, avec tous les autres pays, nous allons continuer à nous battre pour que cesse cette injustice faite à l'Afrique », avait déclaré Macky Sall, qui s'est dit favorable à l'attribution d'au moins deux sièges au continent.

Ça bouge dans l'Union sacrée : Mbusa Nyamuisi, potentiel successeur de Sama Lukonde

Hugo T.

Dans le partage des rôles après le départ de Jean-Marc Kabund, les fonctions de Premier ministre de la République sont proposées à la communauté Nande de la province du Nord-Kivu. Le nom d'Antipas Mbusa Nyamuisi est cité dans les milieux introduits. Les opérations militaires FARDC et UPDF renforcent le positionnement de ce leader Nande, un fils du palais présidentiel de Kampala et proche du président Félix Tshisekedi. Avec Mbusa, les choses vont bouger mieux qu'actuellement, se dit-on en haut lieu.

Kabund défenestré, l'heure est donc aux grandes manœuvres au sein de l'Union sacrée de la nation. Le Chef de l'Etat, Félix

Tshisekedi, veut rabattre les cartes et changer d'animateurs dans différents compartiments. Le Gouvernement est dans le viseur.

LE GOUVERNEMENT VISÉ

En avril 2020, c'était sans compter sur l'influence discrète mais très efficace de l'ambassadeur Dany Banza sur le Chef de l'Etat, rapporte le site « *Lecongoquon- aime.com* ». A la surprise générale, c'est le nom de Sama Lukonde qui est sorti de son chapeau.

Mais, avec l'épisode Kabund, le Chef de l'Etat veut rabattre les cartes. Devant le danger de voir le Katanga perdre la Primature et être marginalisé, l'ambassadeur itinérant Dany Banza a immédiatement compris la nécessité d'un rapprochement

avec Christian Mwando, ce proche de Moïse Katumbi, actuel ministre d'Etat du Plan.

Dans l'entourage du ministre d'Etat au Plan, il se dit que Dany Banza a appelé « son frère » Christian Mwando pour lui dire que « *Le Chef de l'Etat cherche un nouveau Premier Ministre. Il hésite entre quelqu'un du Kivu ou un Katangais. Si tu joues bien, c'est ton tour. Mais si tu veux être choisi, tu dois absolument lui montrer que tu es un fidèle* ».

Dans le même temps, dans le Kivu, les appétits se sont réveillés. Là aussi, ce sont deux leaders issus d'Ensemble pour le Changement qui tiennent la corde. Le jeune Nzangi Muhindo se voit bien dans le costume de Sama Lukonde. Au fil des mois, à travers les mises en place dans tous les instituts

supérieurs du Kivu, le ministre de l'ESU a patiemment mis en place les structures de sa nouvelle formation politique. Plus question pour lui d'apparaître de près ou de loin derrière Moïse Katumbi.

Mais dans les petits papiers du Chef de l'Etat figure également le nom de Mbusa Nyamuisi. Fort des relations très étroites qu'il entretient avec le Président Museveni, le patron du RCDK-ML dispose non seulement du soutien de Kampala, mais également des faveurs du Chef de l'Etat Kenyan. Mbusa séjourne régulièrement à Nairobi.

De Beni à Butembo, tous les Nande ne jurent aujourd'hui que par le choix que fera Félix Tshisekedi d'un futur Premier Ministre issu des rangs de leur communauté.

C'est donc en signe

d'allégeance à Félix Tshisekedi qu'à la demande de Christian Mwando et Mbusa Nyamuisi 13 députés viennent publiquement de quitter le camp de l'ancien gouverneur du Katanga pour créer leur propre groupe. Parmi cette troupe, l'on compte le suppléant du vice-Premier ministre des Affaires Etrangères, Christophe Lutundula, qui a déjà fait depuis longtemps ses valises d'Ensemble. On trouve les trois députés de l'UNADEF, le parti de Christian Mwando et 7 élus Nande issus ou apparentés au RCDK-ML de Mbusa Nyamuisi. A l'heure actuelle, les faveurs vont à Mbusa Nyamuisi qui dispose des plus larges soutiens régionaux.

La course à la Primature est donc engagée.